

ROXOL CLASSIC 3
Remplace la version : 12-oct.-2020Date de révision 10-nov.-2020
Numéro de révision 5**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur du produit****Nom du produit** ROXOL CLASSIC 3
Substance pure/mélange Mélange**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Ciment.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société**Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****France** ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|---|----------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 - (H317) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Ciment de Portland, produits chimiques, Poussières de Ciment Portland

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de dangerH315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3

Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020

Numéro de révision 5

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

2.3. Autres dangers

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire

L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | N° CE | Numéro CAS | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------|------------|------------|--|--|-------------------------------|
| Silice cristalline | 238-878-4 | 14808-60-7 | >25 - <40 | ^ | | [4] |
| Ciment de Portland, produits chimiques | 266-043-4 | 65997-15-1 | 10 - <20 | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) | | [5] |
| Poussières de Ciment Portland | 270-659-9 | 68475-76-3 | 0.1 - <1 | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) | | 01-2119486767-17-XXXX |
| Silice cristalline (fraction fine) | 238-878-4 | 14808-60-7 | 0.1 - <1 | STOT RE 1 (H372) | | [4] |

NOTE [4] - Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe IV de REACH NOTE [5] -

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3
Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020
Numéro de révision 5

Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. |
| Ingestion | Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Provoque de graves lésions des yeux. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Irritant pour la peau. |
|------------------|--|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|---|
| Note au médecin | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. |
|------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
|--|---|

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Silicon oxides.

5.3. Conseils aux pompiers

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3
Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020
Numéro de révision 5

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de poussières.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Ciment.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3
Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020
Numéro de révision 5

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France |
|--|----------------------------|--------------------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | TWA: 0.1 mg/m ³ | VLEP 8h: 0.1 mg/m ³ |
| Calcium (sulfate de) 7778-18-9 | - | VLEP 8h: 10 mg/m ³ |
| Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7 | TWA: 0.1 mg/m ³ | VLEP 8h: 0.1 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

| | |
|-----------------------------------|---|
| Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. |
| Protection des mains | Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Gants en plastique ou en caoutchouc. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants. |
| Protection de la peau et du corps | Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Éviter toute génération de poussières. Poussières nuisibles éventuelles. |
| Type de filtre recommandé : | avec filtre à particules. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------|
| État physique | Solide |
| Aspect | Poudre |
| Couleur | Gris |
| Odeur | Inodore |
| Seuil olfactif | Sans objet |
| Propriété | Valeurs |
| pH | Sans objet . - 14 |
| Point de fusion / point de congélation | Sans objet . °C |
| Point / intervalle d'ébullition | Sans objet . °C |
| Point d'éclair | Sans objet . °C |

Remarques • Méthode
solution (20 %)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3
Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020
Numéro de révision 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information on likely routes of exposure

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact oculaire | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Contact avec la peau | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée. |
| Ingestion | L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. |

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. |
|------------------|--|

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|---------------------------|--------------------|---------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | >2000 mg/kg (Rattus) | | |
| Ciment de Portland, produits chimiques 65997-15-1 | LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) | LD50 >2000 mg/Kg | |
| Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7 | >2000 mg/kg (Rattus) | | |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|---|
| Corrosion/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3
Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020
Numéro de révision 5

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité .

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

| Nom chimique | Coefficient de partage | Bioconcentration factor (BCF) |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | - | 0 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB . Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|------------------------------------|
| Poussières de Ciment Portland 68475-76-3 | L'évaluation PBT ne s'applique pas |

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3

Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020

Numéro de révision 5

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. |
| Catalogue européen des déchets | 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03 10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13) 10 13 14 déchets et boues de béton |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|----------------|
| 14.1 UN number or ID number | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|---|----------------|
| 14.1 UN number or ID number | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Sans objet |

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|----------------|
| 14.1 UN number or ID number | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3

Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020

Numéro de révision 5

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique | Numéro CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|--|------------|---|
| Ciment de Portland, produits chimiques | 65997-15-1 | 47 |

47 Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | RG 25 |
| Ciment de Portland, produits chimiques 65997-15-1 | RG 8, RG 10 RG 8 |
| Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7 | RG 25 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOL CLASSIC 3

Remplace la version : 12-oct.-2020

Date de révision 10-nov.-2020

Numéro de révision 5

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende

| | |
|---------|---|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) |
| STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme,) |
| Plafond | Valeur plafond |
| * | Désignation « Peau » |
| SVHC | Substances très préoccupantes |
| PBT | Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) |
| vPvB | Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique |
| EWC | Catalogue européen des déchets |

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 10-nov.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 2, 3.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité